



Arnaque du credit foncier taux variable

Par **NORBERTRIERA**, le **14/02/2008** à **21:05**

J'ai contracté un credit à taux variable (départ 3,20%) sur 20 ans au CFF en février 2005. Le conseiller à l'époque m'a assuré que mes mensualités ne pouvaient augmenter au maximum de 20€ par an et que la variation du taux était plafonnée. Aujourd'hui je reçois mon relevé annuel qui m'indique un taux de 6,30% et une mensualité augmentée de 120€!!! J'ai bien peur me m'être fait arnaquer et que ma vie entière ne suffise pas à rembourser!!!
J'ai contacté d'autres banques qui m'ont fait des propositions de rachat à taux fixe (4,55%) mais je dois absolument sortir du CCF. Jusqu'où puis-je aller pour réclamer réparation : pas de frais pour remboursement anticipé? libération de tout le reste dû (presque la totalité empruntée) sans frais?
Pouvez vous m'orienter?
D'avance , merci
Cordialement
Norbert